



Préfecture de la Vendée  
DRCTAJ

22 FEV. 2019

COURRIER ARRIVÉ

### Conseil d'administration du 21 février 2019

Délibération n° 2019/18

**Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la commune nouvelle des Sables d'Olonne**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la commune nouvelle des Sables d'Olonne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la reconversion urbaine du site de l'ancien lycée Tabarly.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Vice-Président du Conseil  
d'Administration

  
Marcel GAUDUCHEAU

Vu et approuvé le 28 FEV. 2019

  
Le Préfet de la Vendée  
Docteur en Droit  
Le représentant légal  
de la Préfecture de la Vendée  
François-Claude PLAISANT